



maison
métropolitaine d'insertion pour l'emploi
Lyon métropole

Un.e agent.e de service hospitalier C'est qui ?

En pratique, les agent.e.s de service hospitaliers sont chargés de l'entretien et de l'hygiène des locaux dans les hôpitaux et les structures médico-sociales. Ils/elles participent aux tâches permettant d'assurer le confort des personnes malades, hospitalisées ou hébergées et ne dispensent pas de soins.



Formations :

Le métier est accessible sans formation. Cependant un **CAP** ou un **BEP** spécialisé est souvent apprécié par les employeurs. Posséder l'un des diplômes suivants est nécessaire pour **évoluer vers d'autres responsabilités** :

- CAP Maintenance et hygiène des locaux
- CAP Agent de propreté et d'hygiène
- BEP Métiers de l'hygiène
- BEP Carrières sanitaires et sociales
- BAC PRO Hygiène propreté et stérilisation

Avec une formation complémentaire, l'agent.e de service hospitalier peut s'orienter dans différents secteurs de la santé : aide à domicile, auxiliaire de vie sociale, auxiliaire de puériculture. En obtenant le certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant, l'agent.e de services hospitaliers peut devenir aide-soignant.



Les Missions :

- **Nettoyer** les chambres
- **Entretien et désinfecter les sols**, les murs, les toilettes, les salles de bains et tous les locaux des établissements (parties communes)
- **Responsable de la propreté et du rangement des mobiliers**
- **Peut effectuer le service hospitalier** (distribution des repas, collations...) auprès des patients / résidents
- **Peut effectuer la stérilisation** du matériel médicochirurgical
- **Peut aider au brancardage** des malades



maison
métropolitaine d'insertion pour l'emploi
Lyon métropole

Un.e agent.e de service hospitalier C'est qui ?



Compétences :

- Maîtriser les gestes techniques liés au nettoyage et le protocole d'utilisation du matériel
- Maîtriser les règles d'hygiène et technique de bio nettoyage
- Connaître les procédures de traitement de linge hospitalier



Savoir-être :

- Être empathique et bienveillant
- A l'écoute des résidents et patients
- Avoir le sens du service
- Discrétion
- Être autonome et adaptable



Salaires et conditions de travail :

Entre 1 550 et 1 700 euros bruts/mois

En général le salaire des agent.e.s de services hospitaliers est équivalent au SMIC, mais celui-ci dépend de plusieurs critères : niveau d'expérience, qualification...

Les agent.e.s de services hospitaliers exercent au sein d'hôpitaux, cliniques, maisons de retraite, centres de convalescence en relation avec différents services (soins, cuisine, lingerie...).

Ces structures peuvent être associatives, publiques ou bien privée. Dans le secteur public hospitalier, les agent.e.s de services hospitaliers constituent un corps de la fonction publique de catégorie C auquel s'appliquent les dispositions du décret 89-241 du 18 Avril 1989 modifié.

Vous souhaitez en savoir plus, connaître les prochaines entrées en formation, rencontrer des

Un.e agent.e de service hospitalier ou encore être mis en relation avec des employeurs ?

Prenez rdv avec un.e chargé.e d'emploi orientation MMle

pour connaître les prochaines entrées en formation :

pfranchelin@lyonmetropole-mmie.fr - 07 49 86 49 85